

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 16 janvier 2018
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE SEIZE JANVIER A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle Coquelicot, dans les locaux de la Communauté de communes du Clermontois, 9 rue Henri Breuil à Clermont (Oise).

Membres titulaires présents : Messieurs Patrick GUIBON, Jean-Pierre DESCAUCHEREUX, Marc DESJARDINS, Olivier DE BEULE, Jean-Paul BALTZ, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Franck MINE, Philippe LADAM, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA.

Membres suppléants présents : Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN)

Membres titulaires absents : Madame Maïté BIASON, Messieurs Jean-Baptiste RIEUNIER (Pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DESCAUCHEREUX), Christophe YSSEMBOURG, Frans DESMEDT, Lionel OLLIVIER (Pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-Philippe VICHARD (Pouvoir à Monsieur René ANTROPE), Roger MENN représenté

Monsieur ANTROPE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Versement d'une subvention remboursable de la part de la communauté de communes du liancourtois – la vallée dorée
3. Fermeture du poste d'attaché territorial
4. Demandes de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la création d'un site internet et la réalisation d'études de restauration de la continuité
5. Modification de la délégation de pouvoirs au Président

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017

Le procès-verbal du 14 novembre 2017 est approuvé **à l'unanimité**.

Ont voté **POUR (18)** : Messieurs Jean-Pierre DESCAUCHEREUX, Patrick GUIBON, Marc DESJARDINS, Olivier DE BEULE, Jean-Paul BALTZ, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Franck MINE, Philippe LADAM, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Lionel OLLIVIER (Pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-Philippe VICHARD (Pouvoir à René ANTROPE), Jean-Baptiste RIEUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre DESCAUCHEREUX)

DEL 16-01-2018/1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à la loi du 6 février 1992, le conseil syndical doit débattre sur les orientations générales du budget.

Les orientations proposées pour le budget 2018 sont présentées en annexe.

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 16 janvier 2018
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Au terme de ce débat, le conseil syndical devra alors prendre acte des orientations budgétaires qui ont été définies pour le budget 2018.

Le présent débat d'orientation budgétaire 2018 intègre la mise en œuvre de la compétence GEMA.

Pour rappel, le conseil syndical du SMBVB a délibéré favorablement le 14 novembre dernier afin de prendre la compétence GEMA. Les statuts sont en cours de validation par nos membres (7 EPCI), et ce n'est qu'à l'issue de cette validation que le SMBVB pourra exercer la compétence GEMA.

Le budget 2018 sera une année de transition du fait de ne pas connaître avec précision l'actif et le passif des trois anciens syndicats de rivière et les élus du conseil syndical du SMBVB doivent s'approprier les différentes problématiques liées à la GEMA afin de prendre les décisions en connaissance de cause.

C'est pourquoi :

Entendu, le rapport d'orientation budgétaire,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Après avoir pris connaissance de ce rapport et à l'issue du débat,

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, prend acte des orientations budgétaires, définies dans le rapport ci-annexé relatif au budget 2018.

Ont voté **POUR (18)** : Messieurs Jean-Pierre DESCAUCHEREUX, Patrick GUIBON, Marc DESJARDINS, Olivier DE BEULE, Jean-Paul BALTZ, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Franck MINE, Philippe LADAM, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Lionel OLLIVIER (Pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-Philippe VICHARD (Pouvoir à René ANTROPE), Jean-Baptiste RIEUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre DESCAUCHEREUX)

DEL 16-01-2018/2 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION REMBOURSABLE DE LA PART DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS – LA VALLEE DOREE

Notre syndicat a été créé en mars 2017 et a embauché son premier agent en octobre, sur un poste subventionné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le budget 2017 a ainsi été établi en prenant en compte les paiements des salaires d'un agent ainsi que les premières dépenses de fonctionnement et d'investissement. En recettes, il était attendu, outre les cotisations de nos membres, le versement de l'acompte de l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (environ 35 000 €).

Malheureusement, le versement de cet acompte a été retardé et il est maintenant attendu au mieux en février 2018. Le syndicat va donc faire face à un défaut de trésorerie dans le courant du mois de janvier. Afin d'y remédier, le Président a sollicité la communauté de communes du Liancourtois dans le but de pouvoir bénéficier d'une avance remboursable d'un montant de 30 000 € (trente mille euros).

Le conseil communautaire du 18 décembre dernier a validé cette avance et autorisé le Président de la communauté de communes à signer une convention avec notre syndicat. Il est nécessaire

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 16 janvier 2018
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

que notre conseil autorise également le Président à signer cette convention, afin que l'avance puisse être versée. Cette convention prévoit le versement d'une avance de 30 000 € remboursable en une fois avant le 30 novembre 2018, sans intérêt.

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le Président à signer la convention avec la communauté de communes du liancourtois.

Ont voté **POUR (18)** : Messieurs Jean-Pierre DESCAUCHEREUX, Patrick GUIBON, Marc DESJARDINS, Olivier DE BEULE, Jean-Paul BALTZ, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Franck MINE, Philippe LADAM, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Lionel OLLIVIER (Pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-Philippe VICHARD (Pouvoir à René ANTROPE), Jean-Baptiste RIEUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre DESCAUCHEREUX)

DEL 16-01-2018/3 – FERMETURE DU POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Par délibération en date du 26 septembre 2017, le conseil syndical a approuvé la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour l'exercice des fonctions de Directeur du Syndicat à compter du 1^{er} octobre 2017.

Ce poste a été pourvu par un agent contractuel pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Toutefois, au vu de la formation d'ingénieur et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté, il est apparu plus cohérent de créer un emploi d'ingénieur, par ailleurs plus en phase avec les missions techniques demandées par ce poste. C'est pourquoi le conseil syndical du 14 novembre dernier a approuvé la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet pour l'exercice des fonctions de directeur du syndicat à compter du 1^{er} décembre 2017.

Il convient donc maintenant de fermer le poste d'attaché territorial et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs du syndicat est ainsi le suivant :

Libellé emploi	Grade	Poste pourvu	Durée temps de travail
Directeur	Ingénieur	Oui	TC
Technicien rivière	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Oui	TC
Technicien continuité	Technicien	Oui	TC
Technicien rivière (non permanent – 13/05/2018)	Technicien	Oui	TC
Comptable	Rédacteur	Non	4h / semaine

Le Président demande au conseil de fermer le poste d'attaché territorial et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le conseil syndical est amené à en délibérer.

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve la fermeture du poste d'attaché territorial,
- Approuve la modification du tableau des effectifs.

Ont voté **POUR (18)** : Messieurs Jean-Pierre DESCAUCHEREUX, Patrick GUIBON, Marc DESJARDINS, Olivier DE BEULE, Jean-Paul BALTZ, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Franck MINE, Philippe LADAM, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Lionel OLLIVIER (Pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-Philippe VICHARD (Pouvoir à René ANTROPE), Jean-Baptiste RIEUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre DESCAUCHEREUX)

DEL 16-01-2018/4 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LA CREATION D'UN SITE INTERNET

Cette année, le syndicat souhaite se doter d'un site internet. Cela permettra de communiquer plus facilement, de mettre en valeur son action, de mettre à disposition des documents techniques, administratifs... L'élaboration du site internet peut être faite par un prestataire externe, et cette prestation est éligible aux aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, à hauteur de 80%.

Cette prestation est estimée à 5 000 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve la réalisation d'une étude de conception d'un site internet pour le SMBVB, pour un montant prévisionnel de 5 000 €,
- Autorise le Président à solliciter la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80%,
- Autorise le Président à consulter les prestataires par une procédure adaptée,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Ont voté **POUR (18)** : Messieurs Jean-Pierre DESCAUCHEREUX, Patrick GUIBON, Marc DESJARDINS, Olivier DE BEULE, Jean-Paul BALTZ, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Franck MINE, Philippe LADAM, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Lionel OLLIVIER (Pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-Philippe VICHARD (Pouvoir à René ANTROPE), Jean-Baptiste RIEUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre DESCAUCHEREUX)

DEL 16-01-2018/5 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LA REALISATION D'ETUDES DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE

La Brèche est un cours d'eau classé en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement, ce qui signifie que la restauration de la continuité écologique y est prioritaire. A ce titre, les études d'effacement des ouvrages (de même que les travaux) peuvent être subventionnées à hauteur de 100% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie durant la durée du X^{ème} programme.

Le SIVB a enclenché depuis plusieurs années une dynamique de restauration de la continuité et plusieurs propriétaires sont ouverts à des propositions. Les sites suivants peuvent notamment être étudiés cette année : moulin Pgelec, moulin d'Aneuze, moulin de Ramecourt, moulin du grand Fitz James et moulin de la Commanderie.

Les montants estimatifs sont les suivants :

- Moulin Pgelec : 35 000 €

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 16 janvier 2018
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

- Moulin d'Aneuze : 30 000 €
- Moulin de Ramecourt : 30 000 €
- Moulin du Grand Fitz James : 25 000 €
- Moulin de la commanderie : 25 000 €

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve la réalisation d'une étude de restauration de la continuité écologique sur les sites des moulins Pgelec, d'Aneuze, de Ramecourt, du grand Fitz James et de la Commanderie,
- Autorise le Président à solliciter la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 100% pour chaque étude,
- Autorise le Président à consulter les prestataires par une procédure adaptée,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Ont voté **POUR (18)** : Messieurs Jean-Pierre DESCAUCHEREUX, Patrick GUIBON, Marc DESJARDINS, Olivier DE BEULE, Jean-Paul BALTZ, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Franck MINE, Philippe LADAM, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Lionel OLLIVIER (Pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-Philippe VICHARD (Pouvoir à René ANTROPE), Jean-Baptiste RIEUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre DESCAUCHEREUX)

DEL 16-01-2018/6 – MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du bassin versant de la Brèche, le Président peut recevoir délégation du comité syndical sauf en matière :

- budgétaire (vote du budget, approbation du compte administratif, institution et fixation des taux, tarifs et redevances...)
- statutaire (modification des conditions de fonctionnement, durée du syndicat mixte)
- d'adhésion du syndicat mixte à un autre syndicat mixte ou établissement public
- de délégation de gestion d'un service public
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement intercommunal, d'équilibre

Lors du conseil syndical du 5 avril 2017, une délégation des attributions de l'organe délibérant avait été donnée au Président. Afin de faciliter le fonctionnement du syndicat, Monsieur le Président propose de modifier comme ci-dessous certaines délégations. Cette modification permettra d'avoir une réactivité plus importante. Il est par ailleurs rappelé que les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir de l'organe délibérant sont rapportées lors du conseil syndical suivant la prise de décision.

Aussi, Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante d'apporter à la délibération du 5 avril 2017, pour la durée de son mandat, les modifications suivantes (texte souligné) :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leur avenant
- la passation et la signature de tout contrat (hors marché public et accord-cadre) et de toute convention en lien avec les compétences du syndicat mixte si ces derniers n'engagent aucune dépense supérieure à 25 000.00 € HT
- la réalisation des emprunts dans la limite de 250 000.00 € destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, les ouvertures de crédits de trésorerie et les opérations de placement

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 16 janvier 2018
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

- passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre versées par les assureurs en application desdits contrats
- conclure et réviser des conventions de location mobilière et immobilière pour une durée n'excédant pas 12 ans
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers sans limitation de prix de vente
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice, notaires, géomètres, experts
- fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat mixte à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui devant les juridictions civile, pénale et administrative, y compris les juridictions d'appel et de cassation
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels est impliqué tout véhicule du syndicat à hauteur de la franchise indiquée dans les assurances
- saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux pour les projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat public privé, l'avis rendu par la commission devant être présenté à l'assemblée délibérante.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de charger Monsieur le Président des délégations énumérées ci-dessus.

Ont voté **POUR (18)** : Messieurs Jean-Pierre DESCAUCHEREUX, Patrick GUIBON, Marc DESJARDINS, Olivier DE BEULE, Jean-Paul BALTZ, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Franck MINE, Philippe LADAM, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Lionel OLLIVIER (Pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-Philippe VICHARD (Pouvoir à René ANTROPE), Jean-Baptiste RIEUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre DESCAUCHEREUX)

La séance est levée à 20h00

Annexes consultables sur demande

Fait à Clermont, le 26 janvier 2018